



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

adoption

Question écrite n° 30203

## Texte de la question

M. François Goulard appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les procédures d'adoption d'enfants originaires du Vietnam. Depuis quelques semaines maintenant, il n'est plus possible pour un couple français d'adopter un enfant originaire du Vietnam. Les procédures d'adoption en vigueur ont été subitement suspendues, laissant beaucoup de parents dans le désarroi le plus complet. Il lui demande quelle est l'origine de ce blocage, et si des négociations pouvant y mettre fin sont actuellement en cours.

## Texte de la réponse

Le Gouvernement a effectivement décidé de suspendre, provisoirement, les procédures d'adoption entre la France et le Vietnam jusqu'à la conclusion d'un accord de coopération entre les deux pays. Il convient tout d'abord de souligner que toutes les précautions ont été prises pour faire en sorte que cette suspension, décidée après consultation des autorités vietnamiennes, n'affecte pas les procédures en cours. Les associations et les familles concernées ont été informées de ses modalités d'application par les trois ministères concernés. Cette mesure était nécessaire pour préserver les droits fondamentaux des enfants et de leurs familles. Elle a été prise sur recommandation expresse de l'autorité centrale pour l'adoption internationale. Cette instance a été créée en 1998, à l'occasion de la ratification de la Convention de La Haye sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale. Le Gouvernement est pleinement désireux de permettre la reprise de ces adoptions au Vietnam, dès que possible, dès lors que toutes les garanties nécessaires auront été prises pour empêcher les graves dérives constatées, qui portaient directement atteinte aux principes fondamentaux posés par la Convention des Nations unies sur les droits de l'enfant. A cet effet, la négociation d'un accord, dont le principe même est partagé par les autorités de Hanoï, est d'ores et déjà engagée. Un projet, élaboré par la partie française, a été transmis aux autorités vietnamiennes, par notre ambassadeur à Hanoi et qui se tient en contact permanent avec celles-ci. La première session de négociation de la commission franco-vietnamienne relative à la coopération en matière d'adoption s'est déroulée à Hanoi, dans un esprit constructif, du 28 au 30 juin. La négociation devrait reprendre en septembre à Paris et devrait permettre d'aboutir à la conclusion qui entrera en vigueur après sa ratification. Le souhait du Gouvernement est de faire en sorte que les adoptions puissent reprendre avec le Vietnam, le plus tôt possible, sur des bases nouvelles et assainies, avec la mise en place d'une véritable coopération avec les autorités vietnamiennes.

## Données clés

**Auteur :** [M. François Goulard](#)

**Circonscription :** Morbihan (1<sup>re</sup> circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 30203

**Rubrique :** Famille

**Ministère interrogé :** affaires étrangères

**Ministère attributaire :** affaires étrangères

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 24 mai 1999, page 3032

**Réponse publiée le** : 6 septembre 1999, page 5232